## EXTRAIT du REGISTRE des

## DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30.05.02 Convocation du 23.05.02

Compte rendu affiché 3 juin 2002

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : D. BROSSARD

Réf.: BJ/LDA Présents: Objet : CENTRE NAUTIQUE :

Droits d'Entrée.

Nombre de conseillers

présents : votants

en exercice: 29

M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, CHATUT, Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER,

Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD, WYMANN, MARMONIER, BERRA, MM. GONDELAUD, GOSSET, Mmes ZUILI, DURAND, M. CHRETIN, Mme DESVIGNES, MIle MILLET, MM. BOUREZG, BELLOT,

Mme LABASOR,

27 Absents représentés : M. POINT par M. GONDELAUD - M. FERNANDES par Mme BERRA Mme

PERRIN par M. FAURE - M. MACHURAT par M. BELLOT.

Absent excusé: M. MEYER.



Monsieur le Conseillers Municipal délégué explique que la Commission "Piscine" a confirmé, le 7 mai 2002, les tarifs qui seront adoptés pour les entrées au Centre Nautique municipal durant la saison d'été 2002. Cette saison, pour des raisons techniques, s'étendra du 1er juillet au 31 août 2002.

Il invite l'assemblée à adopter les tarifs, globalement en baisse de 1,6%, calculés sur des critères de simplification.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Conseiller Municipal Délégué, et après en avoir délibéré,
- Vu le budget communal 2002,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les propositions de la Commission "Piscine",
- Fixe, pour la saison d'été, les tarifs d'entrée au Centre Nautique comme suit :

ENTREES	
- 16 ans (et + 60 ans) Neuvillois - 16 ans (et + 60 ans) non Neuvillois + 16 ans Neuvillois + 16 ans non Neuvillois	<ul> <li>⇒ 1,65 €</li> <li>⇒ 2,70 €</li> <li>⇒ 2,55 €</li> <li>⇒ 3,75 €</li> </ul>
Carte 10 entrées - 16 ans (et + 60 ans) Neuvillois Carte 10 entrées - 16 ans (et + 60 ans) non Neuvillois Carte 10 entrées + 16 ans Neuvillois Carte 10 entrées + 16 ans non Neuvillois  Divers Centres aérés :	<ul> <li>⇒ 11,30 €</li> <li>⇒ 18,00 €</li> <li>⇒ 28,50 €</li> </ul>
- Neuvillois - non Neuvillois Handicapés Etudiants de - 26 ans Neuvillois Chômeurs neuvillois ASI après-midi Comités entreprise adultes (minimum 50 billets) Perte de bracelet	<ul> <li>⇒ gratuit</li> <li>⇒ 0,75 €</li> <li>⇒ gratuit</li> <li>⇒ 1,65 €</li> <li>⇒ 1,65 €</li> <li>⇒ 1,65 €</li> <li>⇒ 3,00 €</li> </ul>

■ Autorise Monsieur le Maire à procéder à toute opération relative à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 30 mai 2002 Pour copie conforme,

Le MAIRE,

Le MAIRE

Signé P. LAFFLY

Délibération certifiée exécutoire

- de la transmission en Préfecture le 24 juin 2002 compte tenu

- de la publication le 25 juin 2002

Fait à NEUVILLE-SUR-SAONE, 24 juin 2002